

L'ECHO DE VILLEMATIER



Numéro : 30



DECEMBRE 2022





Monsieur le Maire
se joint au Conseil Municipal et
au Personnel Communal
pour vous souhaiter de
joyeuses fêtes de fin d'année.

Joyeuses Fêtes

Si les contraintes sanitaires le permettent la date retenue pour
la cérémonie des vœux est
le samedi 21 janvier 2023 à 18h30
à la salle des fêtes de Villematier.

Le lendemain, dimanche 22 janvier 2023 à 10h30 nous
pourrons nous retrouver pour l'inauguration de l'Eglise en
présence de l'Archevêque de Toulouse.



EDITORIAL DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Avant d'évoquer les réalisations et les projets envisagés au cours de l'année 2022, je vais commencer par un sujet qui fâche.

Le fameux "vivre ensemble" tant évoqué par nos dirigeants nationaux a parfois du mal à trouver sa place même à Villematier. Lors du mandat de 2008 à 2014 j'ai le souvenir d'un seul problème de voisinage significatif.

Depuis quelques années les choses ont bien changé. Apparemment pour les uns vivre à la campagne, enfin ce qu'il en reste, c'est "je fais ce que je veux". Pour les autres, c'est la recherche d'un calme qui devient rare. Je parle de calme de voisinage, car la campagne vit avec des bruits naturels, son activité agricole, ses coutumes, et c'est très bien ainsi.

Sur le podium des nuisances dénoncées nous trouvons la tonte des espaces verts à toute heure, alors que l'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996, repris dans un arrêté municipal du 16 novembre 1998, précise les heures d'autorisation semaine et week-end (voir une partie de l'arrêté page 9). Ensuite nous trouvons les fumées provoquées par les brûlages de toutes sortes, déchets verts mouillés de préférence. Les déchets verts domestiques étant assimilés à des ordures ménagères, le brûlage en est interdit. La médaille de bronze ira à l'abolement et la divagation des chiens.

Puis nous aurons les innombrables manifestations du sans-gêne. Dans une liste non exhaustive et pêle mêle on peut y trouver : les végétations débordant sur le domaine public routier, l'occupation à des fins privées des trottoirs et place Publique avec le stationnement de véhicules immobilisés, les dépôts d'encombrants sur les points de ramassage collectif, les trottoirs, ou ailleurs (faut-il rappeler le positionnement de la déchetterie à proximité de Villematier), la place publique "crottodrome" préféré de certains toutous en lieu et place du jardin familial.

Les projecteurs extérieurs qui éblouissent le voisinage quand ce n'est pas les usagers de la route.

Certaines situations pourraient être évitées en prévenant simplement le voisinage, et pour les réfractaires à toute forme de compromis il reste la gendarmerie, puisque dans l'esprit de certains c'est le "moi" qui prime.

La réception définitive des travaux de l'Eglise a eu lieu ce 28 novembre passé. Après plus d'un an de travaux le résultat est largement à la hauteur des souhaits en espérant que le drainage de la base du bâtiment soit efficient lors de fortes précipitations, car il s'agit là de la première raison dans le choix de ce chantier.

Désormais après de multiples retards, l'enfouissement des réseaux filaires rue de l'Eglise reste d'actualités pour 2023.

Il y a un an je vous annonçais le choix de la réhabilitation du chai/hangar et la création d'un espace de jeu et convivialité sur une partie du terrain d'implantation contiguë aux bâtiments municipaux.

Le hangar se verra doté de deux pièces 63 m² et 87 m² répondant à des besoins associatifs ou de location pour lesquels les 300 m² de la salle des fêtes sont inutiles. Une partie du terrain attenant portera une petite terrasse, des jeux pour enfants, et surtout un city stade avec accès direct pour l'école. Ce projet important qui est aujourd'hui estimé à plus ou moins 1 million d'euros ne sera rendu possible que si tous les potentiels financeurs répondent favorablement pour l'attribution de subventions. A défaut il sera repoussé d'un an ou réduit si les refus persistaient.

Nous sommes sollicités par SFR pour l'installation d'une antenne relais 4G. Elle serait située sur le terrain communal à proximité du transformateur Enedis Route de Vaquiers. Le réseau actuel ne suffit plus à couvrir les besoins grandissants liés à la multiplication des smartphones avec leurs nombreuses applications.

Enfin cette année se termine par le départ de celle qui depuis 25 ans a œuvré dans ses différentes fonctions au secrétariat de mairie avec sérieux et dévouement.

Bonnes vacances Madame Josée POVEDA.

Je souhaite à chacun d'entre vous une belle année 2023.

Le Maire Jean-Michel JILIBERT

PROJETS DE TRAVAUX

⇒ Etude en cours pour la réhabilitation du Hangar et l'aménagement de l'espace environnant

POINT SUR LES REALISATIONS 2022

⇒ Travaux Hangar (frais d'études)	24 239.11€ TTC
⇒ Réfection de l'Eglise : rénovation intérieure, menuiseries, façade côté cimetière, drainage extérieur. (Coût total 324 577.77 TTC)	250 163.68€ TTC
⇒ Maitrise d'œuvre : Travaux Eglise	29 278.23€ TTC
⇒ Solde de l'aménagement / Urbanisation de la Place de la Mairie tranche 1 (Coût total 865 158.85 € TTC)	5 128.81€ TTC
⇒ Différents achats de mobilier (tables scolaire, tréteaux)	1 751.39€ TTC
⇒ Achat ordinateur portable, mise à jour équipements informatique	3 829.74€ TTC

Le montant des subventions, perçues en 2022 (état, région, département) au titre de travaux ou équipements en cours ou antérieurs est de : 146 957.16€.

SÉCURITÉ

Location équipement alarme et mise sous vidéo protection du bâtiment Mairie/Ecole et son environnement.

AUTORISATIONS D'URBANISME

L'agent assermenté pour le contrôle des autorisations et conformité d'urbanisme exerce désormais ses prérogatives. Pour les personnes qui seraient en délicatesse avec les déclarations requises, un rappel au respect des règles est à prévoir.

DÉCLARATION DE DÉSORDRES DANS LES BATIMENTS

Les mouvements de sol induits par le retrait gonflement des argiles constituent un risque de dégâts sur la structure des bâtiments. Si vous êtes concernés par ce phénomène, vous devez avant le 31 décembre 2022 déposer un dossier en mairie avec courrier et photos, afin de demander la reconnaissance d'état de catastrophes naturelle de la commune.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

↳ Vote des subventions aux associations

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2022 il a été attribué les subventions suivantes :

Associations	Subvention 2022
Comité des fêtes de Villematier	0 €
Comité des fêtes de Raygades	0 €
La Compagnie des Parents	300.00 €
ACCA Villematier	300.00 €
Pétanque club Villematier	300.00 €
Maison Sport Santé Respire	300.00 €
FNACA	200.00 €
Les bons vivants Villemuriens	200.00 €
Saveurs et Senteurs	200.00 €
Commanderie des Maîtres Vignerons	150.00 €

En 2022, les comités des fêtes n'ont pas perçu de subvention suite aux deux années précédentes où les fêtes n'ont pas eu lieu en raison des contraintes sanitaires.



NOS JOIES NOS PEINES



Bienvenue à ces
petites étoiles
qui feront briller
les yeux et
rempliront le
cœur d'un
bonheur
lumineux de
tous les parents.

Félicitations

NAISSANCES

Léna CONSTANS
5 décembre 2022



MARIAGE

GONZALEZ Miguel / MIALLES Mélanie
23 juillet 2022

ROCA François / BEGUE Marie
23 juillet 2022

PIMONT Cyril / LEMOINE Julie
27 août 2022

VAUBOURD Kevin / CAPELLE Marine
30 septembre 2022

KIEFER Michel / PLAGNOL Françoise
17 décembre 2022



L'amour c'est
un rêve à
partager, un
arc-en-ciel
porteur
d'espoir, une
douce caresse...
et le bonheur
d'être deux!

Félicitations

DECES

BOCQUIER Jeannine épouse PARISOTTO
24 juin 2022

LE GUERNIC Huguette épouse RAILLARD
25 juin 2022

TAUPIAC Lucette épouse CAUSSE
27 juin 2022

ROBIN Marcel
3 juillet 2022

JILIBERT Yvonne
18 août 2022

DE LA MATA Conception épouse SENDER
14 octobre 2022

CARALP Marie-Hélène épouse CAMOLESE
30 octobre 2022

ANTIC Raymond
25 novembre 2022

BOURGADE Alain
8 décembre 2022



L'anémone et
l'ancolie ont
poussé dans le
jardin ou dort la
mélancolie.

Sincères
condoléances

INFOS MAIRIE

☎:05.34.27.68.20

adresse email
mairie.villematier@wanadoo.fr

SECRETARIAT MAIRIE ACCUEIL DU PUBLIC

**Le mardi, mercredi et
vendredi
De 8h30 à 12h00 et de
15h00 à 18h00**

**Les lundis et jeudis la
mairie est fermée au
public**



BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

La commune est
heureuse de vous
accueillir et vous invite à
vous présenter à la
mairie.
Afin de maintenir notre
fichier à jour nous vous
demandons de vous
munir de votre livret de
famille.



J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT
RECENSER. ET TOI ???



RECENSEMENT MILITAIRE

Vous devez faire votre
recensement à compter
de votre 16^{ème}
anniversaire et jusqu'à la
fin du 3^{ème} mois qui suit.
Vous devez vous munir
de votre carte d'identité
ainsi
que du livret de famille
de vos parents.
La mairie vous remettra
une attestation de
recensement.
Ce document sera
indispensable pour
s'inscrire aux examens
(BEP, BAC, permis de
conduire)
et aux concours soumis
au contrôle de l'autorité
publique.

ECLAIRAGE PUBLIC

Une tournée
d'éclairage public est
organisée
mensuellement par
l'entreprise CITEOS.
Si vous constatez des
pannes ou des
anomalies veuillez le
signaler à la mairie.



RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS

Des composteurs
individuels sont à votre
disposition, pour plus de
renseignements contacter
la Communauté de
Communes Val'Aïgo au
05.82.95.55.38.

Des collectes
d'encombrants à domicile
sont assurées par
l'association EMMAUS,
inscription au plus tard 48h
à l'avance au
05.63.31.51.45

DECHETTERIE HORAIRE D'OUVERTURE

Zone d'Activités de
Pechnaquié
31340 Villemur
☎ : 05.61.74.40.87

Du Lundi au Dimanche
de 9h30 à 12h00 et de
13h30 à 18h00

Fermeture : Jeudi et
jours fériés



NE BRULONS PLUS NOS DECHETS A L'AIR LIBRE



En France, on estime qu'un million de tonnes de déchets verts sont brûlés à l'air libre chaque année (Source ADEME). Largement pratiquée, cette activité est pourtant interdite par le règlement sanitaire départemental (article 84).

En effet, au-delà des troubles du voisinage générés par les odeurs et les fumées, et des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre des déchets verts a un impact certain sur la santé et contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air, pouvant même être à l'origine de pics de pollution.

Des solutions adaptées existent, plus respectueuses de l'environnement et privilégiant la valorisation des déchets verts plutôt que leur brûlage :

- Le [broyage des végétaux](#), qui peut servir de paillage protecteur d'arbustes et plantations,
- Le [compostage](#), en complément des déchets végétaux ménagers,
- Le dépôt dans les [déchetteries](#) acceptant ce genre de déchets,
- La limitation de la production de déchets verts par des pratiques adaptées (choix des espèces végétales, ...)



Bruits de voisinage



NOUS RAPPELONS LES ARTICLES DE L'ARRETE MUNICIPAL

EN DATE DU 16 NOVEMBRE 1998 CONCERNANT LES BRUITS DE VOISINAGE

ARTICLE 3 :

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, non soumises à une procédure de déclaration ou d'autorisation au titre de la législation sur les installations classées, sur le domaine privé, à l'intérieur de locaux ou en plein air, des outils, appareils ou engins bruyants de quelques natures qu'ils soient, doit interrompre ses travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

ARTICLE 4 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (...) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

ARTICLE 5 :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

ARTICLE 6 :

Les occupants de locaux doivent prendre toutes précautions pour que les bruits qu'ils engendrent eux-mêmes ou par l'intermédiaire d'une personne ou d'une chose dont ils ont la garde ne portent atteinte à la tranquillité du voisinage par leur durée, leur répétition ou leur intensité.

Le compostage



**VOUS SOUHAITEZ
RÉDUIRE VOS DÉCHETS ?**

Compostez !

**La Communauté de communes Val'Aïgo met à disposition
de ses habitants des composteurs au tarif préférentiel de**

12€ le composteur de 445 L
(sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité)

**Pour tout renseignement et prise de rendez-vous,
contactez le Pôle Technique mutualisé de
Villemur-sur-Tarn au 05 82 95 55 38**



Dans le composteur, il faut 50% de déchets humides et 50% de déchets secs.

On peut y mettre : fruits et légumes abimés, épluchures, thé, marc de café, tontes de gazon, coquilles d'œuf ou d'huitre broyées en poudre... (cela fournit de l'eau et de la nourriture aux micro-organismes)

Carton, feuilles mortes, paille, sachets de thé, filtres à café, serviettes en papier, essuie-tout... (pour aérer le compost).

Pensez à mélanger régulièrement les déchets pour faire circuler l'air.

Le compost peut être utilisé au bout de 5-6 mois (semi-mûr) pour le paillage à l'automne ou bien au bout de 8-10 mois (mûr) pour nourrir le sol de votre jardin, les plantes ou repoter les pots de fleurs.

Infos déchetterie

Déchets acceptés	Déchets refusés
<ul style="list-style-type: none">• Gravats et inertes• Déchets végétaux : feuilles, tontes, tailles, branchages• Equipements électriques et électroniques: vidés, sans emballages ni aliments• Métaux• Tout venant incinérable et non incinérable• Cartons• Verre• Bouteilles et flacons plastiques• Huile de vidange• Batteries usages, piles, piles boutons et ampoules• Peintures, solvants• Bois• Éléments d'ameublement• Papiers, journaux, revues	<ul style="list-style-type: none">• Déchets professionnels et assimilés• <i>Ordures ménagères et déchets putrescibles</i>• <i>Déchets d'activités de soins à risques infectieux</i>• <i>Déchets anatomiques</i>• <i>Medicaments</i>• <i>Déchets dangereux exclus de la liste des produits acceptés (à voir avec l'agent)</i>• <i>Amiante</i>• <i>Cadavres d'animaux et viands diverses</i>• <i>Produits explosifs ou radioactifs</i>• <i>Véhicules ou bateaux hors d'usage</i>• <i>Pneus</i>• <i>Produits pyrotechniques (fusées à main, fumigiènes,..)</i>• <i>Bouteilles de gaz, bouteille sous pression (plongée, oxygène..)</i>• <i>Extincteurs</i>• <i>Terre</i>

Le volume journalier est désormais limité à 3m³, afin de limiter les apports des flux de déchets trop important, notamment les déchets verts.

Le volume de gravats est limité à 1m³.

Pour rappel :

Huile de vidange : 20 L max.

Huile de friture : 20 L max.

Déchets verts : 2 m de longueur maximum et diamètre inférieur à 20 cm.

NOUVEAU SUR VILLEMATIER



BETON PRÊT À L'EMPLOI PROFESSIONNEL ET PARTICULIER



ZA PECHNAUQUIE III
933 Rue Pierre Compte
31340 VILLEMATIER

05 34 27 27 67

05 63 47 55 90

www.claverie-developpement.com

ZA LES PESSAGERIES
230 rue de l'Artisanat
81150 Ste CROIX

Petits ou gros travaux... nous avons le béton qu'il vous faut !
Où ? A Villematier dans votre toute nouvelle centrale à béton
Claverie Développement.
Nous sommes derrière la caserne des pompiers dans la zone
Pechnauquié 3.

Particuliers et professionnels, livraison directement sur
chantier ou sous centrale en enlèvement.
Pour plus de renseignements, contactez-nous
au 05 34 27 27 67 du lundi au vendredi.

Retraités, fonctionnaires et Travailleurs Non Salariés Information Ma Santé pour votre Commune

Villematier , Décembre 2022



INVITATION

Complémentaire Santé pour votre Commune

Le village de **Villematier** se mobilise pour votre pouvoir d'achat

Venez nous rencontrer :

Lieu : Salle des fêtes, Place de la Mairie, 31340 Villematier

Date : Jeudi 12 janvier 2023

Jeudi 13 avril 2023

Jeudi 14 septembre 2023

Jeudi 19 octobre 2023

Heure : 15h00 à 17h00

Pour vous inscrire *ou en cas d'empêchement* ,
contactez vos interlocutrices locales au :

06 61 96 12 56(Florence) ou 06 66 71 82 11(Audrey)



Nous vous informons que le dispositif « **Ma Santé pour votre Commune** » mis en place par votre mairie est réitéré en cette **année 2022**. Vous pouvez donc dès aujourd'hui bénéficier d'un tarif avantageux pour votre Complémentaire Santé afin de mieux vous couvrir et libérer du pouvoir d'achat. La municipalité, comme il se doit, n'a aucun intérêt financier dans cette opération.

Quels sont les avantages de cette action ?

- **Une réduction à vie de 25%** pour les seniors à partir de 60 ans,
- **Une réduction à vie de 25%** pour les fonctionnaires titulaires,
- **Une réduction à vie de 25%** pour les travailleurs non-salariés, artisans, commerçants, agriculteur, professions libérales...,
- **Une réduction à vie de 15%** pour les salariés.

La nouvelle loi RIA vous permet de changer de Complémentaire Santé à n'importe quel moment après la première année avec simplement 30 jours de préavis; vous pouvez donc **dès à présent** bénéficier d'une couverture de qualité adaptée à vos besoins, à un **tarif attractif**.

Vos interlocutrices, **Bigle Audrey & Davailles Florence** se tiennent à votre disposition pour tous renseignements précis que vous pourriez souhaiter ou pour une prise de rendez-vous afin de réaliser votre devis personnalisé. Nous vous invitons à les contacter directement.

Permanences 2023:

les jeudis 12 janvier, 13 avril, 14 septembre et 19 octobre 2023 de 15:00 à 17:00

Lieu : Salle des fêtes, Place de la Mairie, 31340 Villematier

Florence Davailles
0680876744

Florence.davailles@axa.fr

Audrey Bigle
0666718211

Audrey.bigle@axa.fr

*Pour accord,
M. Le Maire
Jilibert Jean-Michel*

Le Comité des Fêtes de Raygades



Le comité des fêtes de Raygades vous remercie de votre participation à l'édition de sa fête 2022, ainsi que de l'accueil chaleureux que vous nous avez réservé lors de la tournée des fleurs et vous propose de renouveler l'expérience, les 5 et 6 Août 2023.

Nous tenons aussi à remercier la mairie de Villematier pour son soutien, ainsi que tous nos fidèles sponsors.

Information importante : l'année prochaine la tournée des fleurs se fera le samedi une semaine avant la fête (comme cette année).

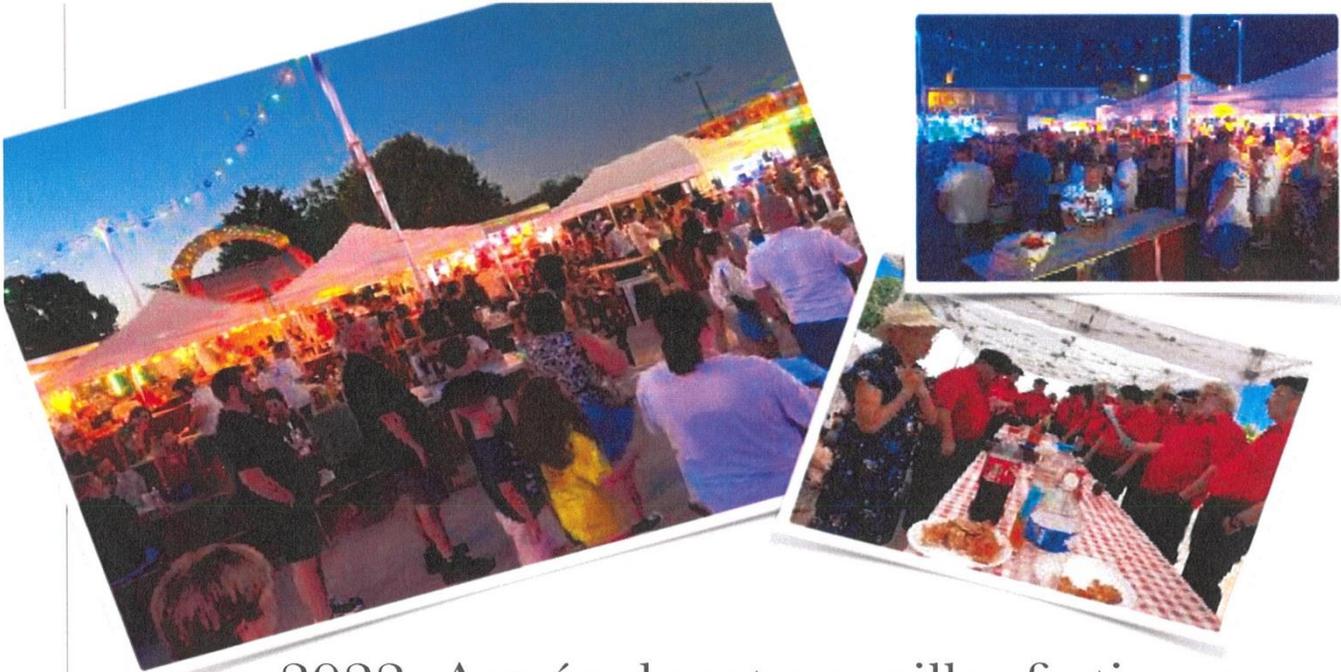
Toute l'équipe du comité vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

Prenez soin de vous



Le Comité des Fêtes de Villematier

Comité des Fêtes de Villematier



« 2022, Année de retrouvailles festives »

C'est avec beaucoup de joie, qu'enfin nous avons enfin pu vous retrouver après deux ans d'absence.

Cette année les 3 jours de fête ont battu tout les records, nous vous en remercions !

Malgré une petite appréhension, vous , nos chers Festayres , vous nous avez prouvé que malgré les temps difficiles , vous aviez bien tout autant que nous conservé cette envie de partage , de convivialité et de fiesta !

Un mcTchuque , un mcTchape et tout cela avec une sacrée Tchare :)

Notre investissement pour que cette fête soit encore plus belle que les éditions passées , a été largement récompensé par votre fidélité à nos côtés.

Merci à tous et Belles fêtes de fin d'Année

La joyeuse équipe du Comité TCHAPE , TCHUQUE & TCHARE



LE CLUB DE PETANQUE DE VILLEMATIER VOUS SOUHAITE DE
BONNES FETES DE FIN D'ANNEE !

VOUS REMERCIE POUR VOS PARTICIPATIONS A NOS CONCOURS
OFFICIELS, AMICAUX ET NOS GRILLADES DU VENDREDI SOIR.

NOUS ESPERONS VOUS RETROUVER ENCORE PLUS NOMBREUX POUR
2023 !



HATHA-YOGA - Villematier

Saison 2022-2023



L'origine du Hatha-Yoga remonte à la nuit des temps. Aujourd'hui il fait partie de notre quotidien. Tout en restant enraciné dans sa pure tradition, il répond au monde moderne.

Cette discipline est constituée par la pratique de postures « asana », des exercices de respiration « pranayama », un entraînement à la concentration « dharana » et un aboutissement en état de méditation « dhyana ».

Sa pratique peut être considérée comme un entretien physique, une recherche de bien être, mais c'est avant tout une quête de sagesse et de sérénité, dans une recherche spirituelle permanente.

Chaque personne peut évoluer dans cette pratique et selon la technique proposée, le pratiquant est maître de lui-même. Aucune compétition, aucun résultat à atteindre, la liberté proposée par le yoga est d'être face et responsable de soi-même.

« le yoga est avant tout un art et une science » - Shri MAHESH



Ces cours ont lieu dans la salle des fêtes de Villematier et sont dispensés par **Martine ROUBINET** (*), diplômée de la Fédération Française de Hatha Yoga, (formation suivie auprès de Sri MAHESH).

- ✚ 1^{er} cours les jeudis de 17h00 à 18h00 (durée de 1h00)
- ✚ 2^e cours les jeudis de 18h30 à 19h45 (durée de 1h15)

(*) Directrice de l'Ecole régionale Sud Ouest Aquitaine(Formation des Professeurs de Yoga FFHY-SOA) - Formatrice pour adultes, diplômée d'état.

ROUBINET Martine
06.76.92.91.98 - 05.62.79.56.67
roubinet.cyt@free.fr
www.cytn.fr

Fitness Center



Le sport, un allié précieux reconnu sur la santé, le moral, le plaisir !

Notre association FITNESS CENTER, vous propose différentes disciplines sur plusieurs horaires accessibles selon votre disponibilité:

<i>Cuisses abdos fessiers</i>	<i>Krav maga</i>
<i>Body fitness</i>	<i>Pilates</i>
<i>Gym douce</i>	<i>Body barre</i>
<i>Step niveau débutant</i>	<i>Renfo stretching</i>
<i>Circuit training</i>	<i>Fitball</i>
<i>Cardio attack</i>	

Nos coachs qualifiés transmettent leur dynamisme durant leurs séances collectives et aident nos adhérents et adhérentes à développer leurs performances physiques en proposant des techniques adaptées aux capacités et au niveau de chacun.

Nous proposons plusieurs possibilités d'abonnement:

*1 cours, 2 cours , multi activités par semaine ou à la carte durant la saison sportive.
Nos cours ont lieu les matins (lundi, mardi, mercredi, vendredi) à la salle du cube de Bernadou à Villemur sur tarn et les soirs (lundi, mardi, mercredi, jeudi) à la salle des fêtes de Villematier.
Ils sont ouverts à tous âges, hommes et femmes, à partir de 15 ans.*

N'hésitez pas à consulter notre page Facebook « fitness center 31340 »

FITNESS CENTER LE PARTAGE SPORTIFS DANS LA BONNE HUMEUR!

*Contacts : DUFOUR Sandrine (présidente) 06.03.35.26.05
PEREZ Sabrina (trésorière) 06.21.51.58.48*

A vos crayons !

6		9		5	7			1
	3		9	1				5
		5	8			3	9	2
8		3						
5		7			9			4
			4	3	8	6	5	7
	8	6		7	4	9	2	3
3		2			1			
9				8		1		6

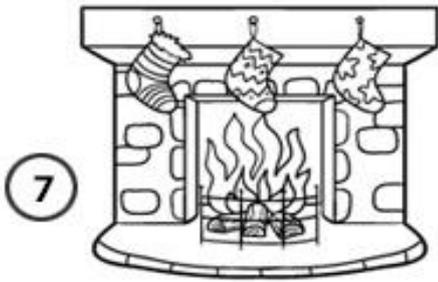
7		8				3	4	
6		3		4	1			2
			7	6	3			1
	8	1	3	9	4	5	6	7
	4		5			2	1	
	3	7						
		5		1	8	7		4
		9		3		6		
8	2	4		7				9

6		1						9
	7		6	9				3
2	5		8		3	4	6	
	1	4			2			8
9				8	6	5	3	
8	6		9		4			1
1	4				8	9	7	
	8			2	9	1		
		2	4			3		6

5		3	8	7			4	
		6				2		7
	4	2	6	1	3	8		
	3		4		7		8	
	7	4	1			5	2	3
	5	9	3	2				
		8		9		3		
9							7	8
3	1		5	8	4		6	

	2	6	7	8				3
		8		3		6		
3	7		5	1		2		8
						7		9
2	4	9	8				5	
6	3		9	5	1			2
5	6	3		4	8	9		
		1	2	9			6	
			3			8		4

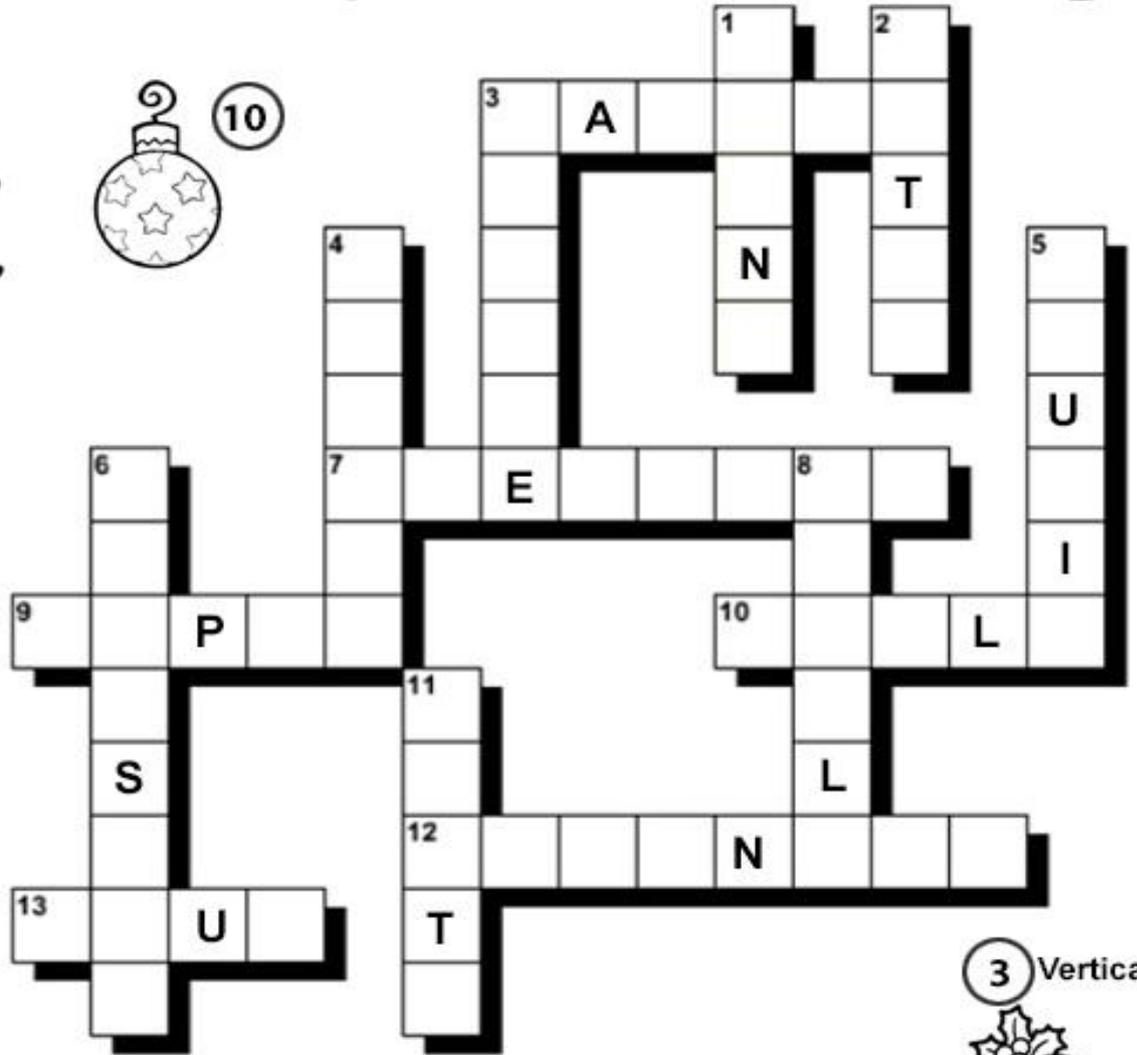
	3	1		6	8	2		
7		2			5		6	
					3		9	1
	2	5	9	7		6		8
8	6			2			5	7
				5	6		2	
1	5					4		
		3		1	7		8	2
	7	4	5	8			1	6



3 horizontal

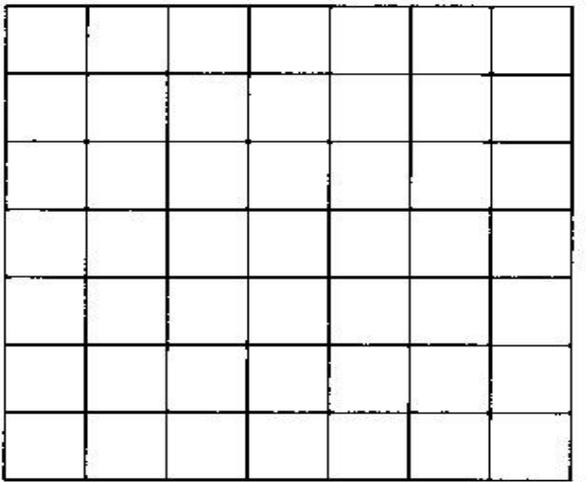
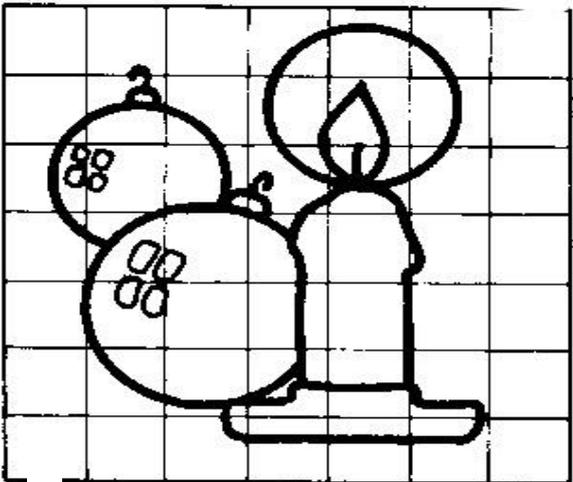
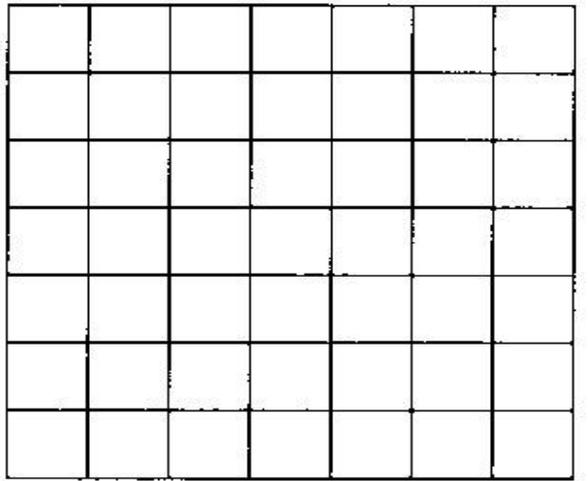
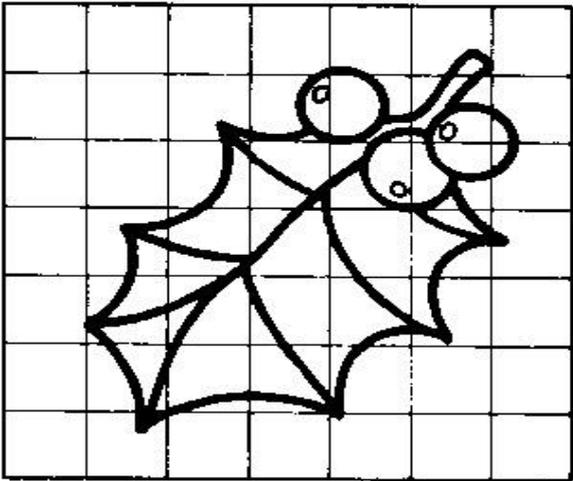
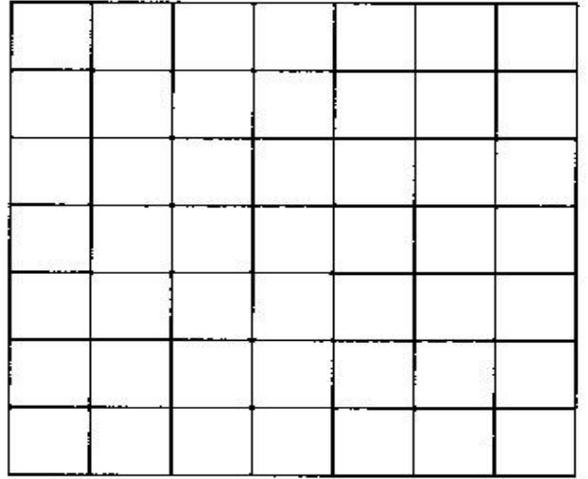
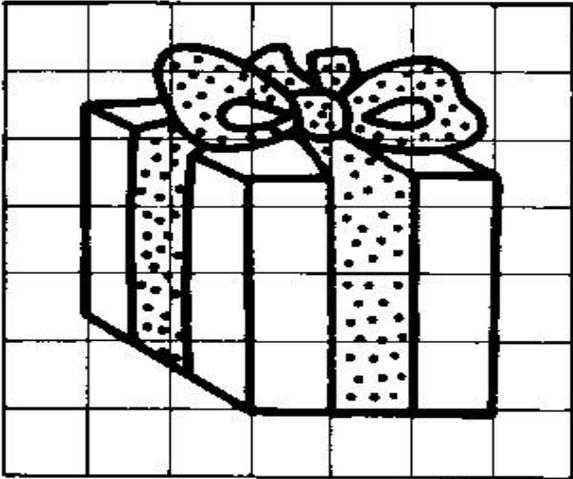


6



3 Vertical





Pharmacies de garde

Janvier		Février					Mars					Avril					Mai					Juin				
1 D	Phar Picat	1 M	Phar Saint-Michel	1 M	Phar Bastidienne	1 S	Phar du Collège	1 L	Phar Marquier	1 L	Phar Marquier	1 M	Phar du Collège	1 L	Phar Marquier	1 J	Phar Saint-Michel									
2 L	Phar Picat	2 J	Phar Saint-Michel	2 J	Phar Bastidienne	2 D	Phar du Collège	2 M	Phar du Collège	2 M	Phar du Collège	2 D	Phar du Collège	2 M	Phar du Collège	2 V	Phar Saint-Michel									
3 M	Phar Bru Gassan	3 V	Phar Saint-Michel	3 V	Phar Bastidienne	3 L	Phar du Collège	3 V	Phar Bastidienne	3 L	Phar du Collège	3 L	Phar du Collège	3 M	Phar du Collège	3 S	Phar Saint-Michel									
4 M	Phar Bru Gassan	4 S	Phar Saint-Michel	4 S	Phar Bastidienne	4 S	Phar de la Halle	4 S	Phar Bastidienne	4 M	Phar de la Halle	4 M	Phar de la Halle	4 J	Phar du Collège	4 D	Phar Saint-Michel									
5 J	Phar Bru Gassan	5 D	Phar Saint-Michel	5 D	Phar Bastidienne	5 D	Phar de la Halle	5 D	Phar Bastidienne	5 M	Phar de la Halle	5 M	Phar de la Halle	5 V	Phar du Collège	5 L	Phar Saint-Michel									
6 V	Phar Bru Gassan	6 L	Phar Saint-Michel	6 L	Phar Bastidienne	6 L	Phar de la Halle	6 L	Phar Bastidienne	6 J	Phar de la Halle	6 J	Phar de la Halle	6 S	Phar du Collège	6 M	Phar des Arts									
7 S	Phar Bru Gassan	7 M	Phar Marquier	7 M	Phar Ozon	7 M	Phar Ozon	7 M	Phar Ozon	7 V	Phar de la Halle	7 V	Phar de la Halle	7 D	Phar du Collège	7 M	Phar des Arts									
8 D	Phar Bru Gassan	8 M	Phar Marquier	8 M	Phar Ozon	8 M	Phar Ozon	8 M	Phar Ozon	8 S	Phar de la Halle	8 S	Phar de la Halle	8 L	Phar du Collège	8 J	Phar des Arts									
9 L	Phar Bru Gassan	9 J	Phar Marquier	9 J	Phar Ozon	9 J	Phar Ozon	9 J	Phar Ozon	9 D	Pharmacie de la Halle	9 D	Pharmacie de la Halle	9 M	Phar Bastidienne	9 V	Phar des Arts									
10 M	Phar des Arts	10 V	Phar Marquier	10 V	Phar Ozon	10 V	Phar Ozon	10 V	Phar Ozon	10 L	Pharmacie de la Halle	10 L	Pharmacie de la Halle	10 M	Phar Bastidienne	10 S	Phar des Arts									
11 M	Phar des Arts	11 S	Phar Marquier	11 S	Phar Ozon	11 S	Phar Ozon	11 S	Phar Ozon	11 M	Phar Picat	11 M	Phar Picat	11 J	Phar Bastidienne	11 D	Phar des Arts									
12 J	Phar des Arts	12 D	Phar Marquier	12 D	Phar Ozon	12 D	Phar Ozon	12 D	Phar Ozon	12 M	Phar Picat	12 M	Phar Picat	12 V	Phar Bastidienne	12 L	Phar des Arts									
13 V	Phar des Arts	13 L	Phar Marquier	13 L	Phar Ozon	13 L	Phar Ozon	13 L	Phar Ozon	13 J	Phar Picat	13 J	Phar Picat	13 S	Phar Bastidienne	13 M	Phar de la Halle									
14 S	Phar des Arts	14 M	Phar Picat	14 M	Phar Saint-Michel	14 M	Phar Saint-Michel	14 M	Phar Saint-Michel	14 V	Phar Picat	14 V	Phar Picat	14 D	Phar Bastidienne	14 M	Phar de la Halle									
15 D	Phar des Arts	15 M	Phar Picat	15 M	Phar Saint-Michel	15 M	Phar Saint-Michel	15 M	Phar Saint-Michel	15 S	Phar Picat	15 S	Phar Picat	15 L	Phar Bastidienne	15 J	Phar de la Halle									
16 L	Phar des Arts	16 J	Phar Picat	16 J	Phar Saint-Michel	16 J	Phar Saint-Michel	16 J	Phar Saint-Michel	16 D	Phar Picat	16 D	Phar Picat	16 M	Phar Ozon	16 V	Phar de la Halle									
17 M	Phar Ozon	17 V	Phar Picat	17 V	Phar Saint-Michel	17 V	Phar Saint-Michel	17 V	Phar Saint-Michel	17 L	Phar Picat	17 L	Phar Picat	17 M	Phar Ozon	17 S	Phar de la Halle									
18 M	Phar Ozon	18 S	Phar Picat	18 S	Phar Saint-Michel	18 S	Phar Saint-Michel	18 S	Phar Saint-Michel	18 M	Phar Saint-Michel	18 M	Phar Saint-Michel	18 J	Phar Ozon	18 D	Pharmacie de la Halle									
19 J	Phar Ozon	19 D	Phar Picat	19 D	Phar Saint-Michel	19 D	Phar Saint-Michel	19 D	Phar Saint-Michel	19 V	Phar Saint-Michel	19 V	Phar Saint-Michel	19 V	Phar Ozon	19 L	Phar de la Halle									
20 V	Phar Ozon	20 L	Phar Picat	20 L	Phar Saint-Michel	20 L	Phar Saint-Michel	20 L	Phar Saint-Michel	20 J	Phar Saint-Michel	20 J	Phar Saint-Michel	20 S	Phar Ozon	20 M	Phar Picat									
21 S	Phar Ozon	21 M	Phar Terrance Gay	21 M	Phar de Villebrumier	21 M	Phar de Villebrumier	21 M	Phar de Villebrumier	21 V	Phar Saint-Michel	21 V	Phar Saint-Michel	21 D	Phar Ozon	21 M	Phar Picat									
22 D	Phar Ozon	22 M	Phar Terrance Gay	22 M	Phar de Villebrumier	22 M	Phar de Villebrumier	22 M	Phar de Villebrumier	22 S	Phar Saint-Michel	22 S	Phar Saint-Michel	22 L	Phar Ozon	22 J	Phar Picat									
23 L	Phar Ozon	23 J	Phar Terrance Gay	23 J	Phar de Villebrumier	23 J	Phar de Villebrumier	23 J	Phar de Villebrumier	23 D	Phar Saint-Michel	23 D	Phar Saint-Michel	23 M	Phar Terrance Gay	23 V	Phar Picat									
24 M	Phar du Collège	24 V	Phar Terrance Gay	24 V	Phar de Villebrumier	24 V	Phar de Villebrumier	24 V	Phar de Villebrumier	24 L	Phar Saint-Michel	24 L	Phar Saint-Michel	24 M	Phar Terrance Gay	24 S	Phar Picat									
25 M	Phar du Collège	25 S	Phar Terrance Gay	25 S	Phar de Villebrumier	25 S	Phar de Villebrumier	25 S	Phar de Villebrumier	25 M	Phar Marquier	25 M	Phar Marquier	25 J	Phar Terrance Gay	25 D	Phar Picat									
26 J	Phar du Collège	26 D	Phar Terrance Gay	26 D	Phar de Villebrumier	26 D	Phar de Villebrumier	26 D	Phar de Villebrumier	26 M	Phar Marquier	26 M	Phar Marquier	26 V	Phar Terrance Gay	26 L	Phar Picat									
27 V	Phar du Collège	27 L	Phar Terrance Gay	27 L	Phar de Villebrumier	27 L	Phar de Villebrumier	27 L	Phar de Villebrumier	27 J	Phar Marquier	27 J	Phar Marquier	27 S	Phar Terrance Gay	27 M	Phar des Arts									
28 S	Phar du Collège	28 M	Phar Bastidienne	28 M	Phar du Collège	28 M	Phar du Collège	28 M	Phar du Collège	28 V	Phar Marquier	28 V	Phar Marquier	28 D	Phar Terrance Gay	28 M	Phar des Arts									
29 D	Phar du Collège	29 M	Phar du Collège	29 M	Phar du Collège	29 M	Phar du Collège	29 M	Phar du Collège	29 S	Phar Marquier	29 S	Phar Marquier	29 L	Phar Terrance Gay	29 J	Phar des Arts									
30 L	Phar du Collège	30 J	Phar du Collège	30 J	Phar du Collège	30 J	Phar du Collège	30 J	Phar du Collège	30 D	Phar Marquier	30 D	Phar Marquier	30 M	Phar Saint-Michel	30 V	Phar des Arts									
31 M	Phar Saint-Michel	31 V	Phar du Collège	31 V	Phar du Collège	31 V	Phar du Collège	31 V	Phar du Collège					31 M	Phar Saint-Michel											

Villemur sur tarn: Pharmacie Saint-Michel 0561090199 Pharmacie du Collège 0561092676, Pharmacie Terrance Gay 0561090007

Bessières: Pharmacie Bru Gassan 0561840052, Pharmacie des Arts 0561840478

Labastide St Pierre: Pharmacie Bastidienne 0563305050

Fronton: Pharmacie Picat 0561824134, Pharmacie de la Halle 0561824130

Castelnau d'Estretfonds: Pharmacie Marquier 0561351014

Villebrumier: Pharmacie 0563680388

Buzet sur Tarn: Pharmacie Ozon 0561595689

Bûche de Noël au Nutella



<u>Ingrédients</u>	<u>Temps de préparation / cuisson</u>
120 g de sucre en poudre 1 pincée de sel 4 œufs 10 c. à soupe de nutella 40 g de farine	Préparation : 20 minutes Cuisson : 10 minutes

Préparation de la recette :

1^{ère} étape : Préchauffez le four th. 6 (180°)

2^{ème} étape : Cassez les œufs et séparer les blancs des jaunes.
Fouettez énergiquement les jaunes avec le sucre jusqu'à que le mélange blanchisse. Ajoutez la farine.

3^{ème} étape : Dans un autre saladier, ajoutez une pincée de sel aux blancs d'œufs, puis montez-les en neige.
Incorporez progressivement les blancs en neige à la préparation. Mélangez délicatement.

4^{ème} étape : Etalez la pâte sur une feuille de cuisson, mettez-la au four et laissez cuire 10 min.

5^{ème} étape : Sortez le biscuit du four, roulez-le délicatement dans un torchon propre et humide.
Laissez-le prendre sa forme pendant quelques instants.

6^{ème} étape : Déroulez-le et tartinez-le de nutella. Puis roulez-le bien serré.
Nappez le dessus de la bûche de nutella en lissant avec une spatule.

7^{ème} étape : Découpez les deux extrémités pour avoir un fini parfait et décorez selon vos envies.



*La mairie vous souhaite de passer
de Bonnes Fêtes de Fin d'année à
Toutes et à Tous !*